



HAL
open science

Une industrie patriotique ? La filière des boissons alcoolisées pendant la Grande Guerre

Stéphane Le Bras

► **To cite this version:**

Stéphane Le Bras. Une industrie patriotique ? La filière des boissons alcoolisées pendant la Grande Guerre. P. Fridenson et P. Griset (dir.). L'industrie dans la Grande Guerre, IGPDE, p. 449-464, 2018. halshs-01956735

HAL Id: halshs-01956735

<https://shs.hal.science/halshs-01956735>

Submitted on 16 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE INDUSTRIE PATRIOTIQUE ? LA FILIÈRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES PENDANT LA GRANDE GUERRE

Stéphane LE BRAS

En 1912, Louis Jacquet, ingénieur des Arts et Manufactures, publie une vaste étude sur l'alcool en France¹. Celle-ci dresse le panorama d'une industrie – dans le sens premier du terme, c'est-à-dire une activité économique étendue et productive – aux multiples facettes. Innervant l'économie française, parfois de manière déterminante dans certaines régions, elle permet la rémunération – voire la fortune – de millions de Français². Mais, à en lire la préface rédigée par Georges Clemenceau, l'alcool représente également pour la nation française un risque très clairement identifié. De fait, les pages rédigées par l'ancien chef du gouvernement reprennent les propos largement répandus dans les cercles antialcooliques qui se développent alors depuis la fin du XIX^e siècle³ : l'abus d'alcool et de l'ensemble des boissons alcoolisées est un « poison », un « fléau » pour le pays et la race française.

Pourtant, ces boissons alcoolisées (eaux-de-vie, liqueurs, vins, cidres, apéritifs, bières) sont tout autant constitutives de plusieurs identités régionales, voire de l'identité française dans son ensemble : la France, déjà au début du XX^e siècle, est un pays « du boire ». Portée par la symbolique régionale (le cidre par exemple en Bretagne-Normandie) ou l'instrumentalisation politique (le « Vin de la République » célébré tout au long du XIX^e siècle⁴), la filière des boissons alcoolisées bénéficie alors d'un large rayonnement, tant en termes de puissance économique que de valorisation communautaire.

En 1914, cette apparente aporie entre les deux aspects de la filière est présente dès le début du conflit, articulée autour d'enjeux sociologiques, culturels et économiques. Dès les premiers mois de guerre, l'ensemble des soldats mobilisés au front se voit allouer une quantité de vin (qui devient très vite le « pinard ») et d'eau-de-vie (la « gnôle ») pouvant être remplacés si besoin par

1. Louis Jacquet, *L'Alcool, étude économique générale. Ses rapports avec l'agriculture, l'industrie, le commerce, la législation, l'impôt, l'hygiène individuelle et sociale*, Paris, Masson & C^e, 1912.

2. 3,34 millions très exactement selon l'étude, soit près de 8 % de la population.

3. Voir Didier Nourrisson, « Aux origines de l'antialcoolisme », *Histoire, économie et société*, vol. 7/4, 1988, p. 491-506.

4. Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Larousse, 1998, p. 354.

du cidre ou de la bière, tandis que le champagne est abondamment consommé pour célébrer une victoire ou un jour de fête⁵. Aux pratiques quotidiennes et collectives des poilus relayant des habitudes héritées de la vie civile répond la mise en œuvre d'une infrastructure économique en temps de guerre pour les acteurs de la filière (producteurs, négociants, débitants, intermédiaires, etc.) afin de continuer à approvisionner les civils et fournir l'armée.

Dans le cadre d'un conflit mobilisant un discours abondamment patriotique et impliquant l'ensemble des agents économiques de la nation dès l'entrée en guerre, c'est cette dualité entre une dimension positive et une autre négative, appréhendées par le biais de ce patriotisme, que nous souhaitons interroger. Pour ce faire, nous analyserons de quelle manière la filière sert un discours propagandiste (1) pour ensuite mettre en exergue les différentes tensions qui la construisent (2). Enfin, nous étudierons les multiples dérives qu'elle provoque (3).

UN SUPPORT DE PROPAGANDE PROTÉIFORME

Dans son ouvrage sur les ouvriers pendant le conflit, Jean-Louis Robert rap- porte les propos critiques d'un syndicaliste voyant dans la guerre le triomphe de « l'alcool patriotique, le plus répugnant et le plus dangereux⁶ ». Si la mise en accusation de l'alcool est une rhétorique classique du discours syndicaliste depuis plusieurs années maintenant, cette citation met explicitement en relief le lien puissant qui existe entre les boissons alcoolisées et la propagande. Celui-ci, dès le début du conflit, participe à divers titres de l'effort de guerre collectif, impliquant militaires et civils.

Fort logiquement, dans un premier temps, l'ensemble des acteurs de la filière s'engage dans le conflit de manière unanime pour résister à l'agression allemande et chasser l'ennemi hors des frontières hexagonales. À Montpellier, le Syndicat régional du commerce en gros des vins et spiritueux du Midi se réunit en assemblée extraordinaire le 21 août 1914. Son président fait montre d'emblée de l'adhésion du syndicat à l'Union sacrée, soulignant « la défense de la cause juste et sacrée » par les adhérents appelés sous les drapeaux⁷.

5. Sur le sujet, voir Charles Ridet, *L'ivresse du soldat. L'alcool dans les tranchées (1914-1918)*, Paris, Vendémiaire, 2016.

6. Ces propos sont tenus par Sébastien Faure, du Syndicat des terrassiers, du bâtiment et des charpentiers en fer, le 4 mars 1917. Voir Jean-Louis Robert, *Les ouvriers, la patrie et la révolution. Paris, 1914-1919*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p. 117.

7. *Bulletin mensuel du Syndicat régional*, août-septembre 1914, p. 121.

Après leur avoir rendu hommage et promis de « fêter leur retour dans notre grande famille commerciale [...] avec un patriotique enthousiasme », il présente le nouveau rôle du syndicat dans cette situation exceptionnelle : envisager « dans un large esprit de solidarité [...] la solution du problème économique [...] en bons Français et en vrais patriotes ! » Dès le premier mois de guerre, le ton est donc donné par le président Marius Leroy-d'Audéric : le patriotisme économique sera au cœur de l'engagement des négociants méridionaux, dont l'activité se fait, écrit-il au député de l'Aude Albert Sarraut, dans l'intérêt de la viticulture et donc « dans l'intérêt national⁸ ». Il faut dire que la vigne et son produit, le vin, sont présentés tant avant que pendant la guerre comme une des richesses de l'économie nationale⁹ et les responsables patronaux jouent naturellement sur cette dimension à la fois patriotique et économique. Au Syndicat national, regroupant l'ensemble des marchands de vins, d'alcools et d'apéritifs français, la tonalité est exactement la même. Le président Achille Lignon tient d'ailleurs sensiblement les mêmes propos dès l'entrée en guerre¹⁰. Quelques mois plus tard, alors que le **gouvernement** vient de présenter, par l'intermédiaire du ministre des Finances, Alexandre Ribot, un projet de loi visant à accroître la fiscalité pesant sur les alcools, il se félicite que « la grande majorité du commerce des boissons de France [se soit] ralliée » au projet de loi¹¹.

Cet unanimisme – de façade, nous le verrons plus loin – se double d'une instrumentalisation de la filière par la propagande antiallemande et la célébration du génie français face à la barbarie germanique. L'exemple du vin est symptomatique, et dès 1914, il est associé à la victoire. C'est le cas en Languedoc, première région productrice, comme dans tous les territoires viticoles qui participent, à la suite des départements méridionaux, aux dons de vin faits aux armées. Ainsi, pour justifier cette démarche, le préfet de l'Hérault indique que « le triomphe du vin accompagner[a] la victoire de la France¹² », tandis que celui du Lot-et-Garonne évoque les « sentiments de générosité » et le « sacrifice [...] dans un esprit de solidarité nationale » qui **motivent cette entreprise**¹³. Chez les intellectuels, les médecins ou les soldats, le vin est ceint d'une aura glorieuse, synonyme

8. *Ibid.*, lettre à A. Sarraut, septembre 1914, p. 130.

9. Voir à ce sujet Michel Augé-Laribé, *L'agriculture pendant la Guerre*, Paris, Presses universitaires de France, 1925, ainsi que les études économiques menées à partir de 1917 dans le cadre des comités consultatifs d'action économique régionaux.

10. *Bulletin mensuel du Syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France*, septembre 1914.

11. Rapport d'A. Lignon devant la chambre de commerce de Lyon, 30 mars 1916.

12. AD Hérault, 10 R 50, dons de vins, lettre du préfet de l'Hérault aux maires du département, 17 novembre 1914.

13. AM Villeneuve-sur-Lot : NC, souscriptions dons de vins, circulaire du préfet, 5 décembre 1914.

de victoire. Léon Daudet voit ainsi dans les dons faits par les populations lors du passage des soldats dans les villages, « un présage de la victoire¹⁴ », sens dans lequel abondent les docteurs Huot et Voivenel après guerre, présentant le pinard comme « un des facteurs primordiaux de la résistance des poilus et de la victoire¹⁵ ». Les témoignages de poilus ne disent pas autre chose : après s'être échappé avec deux camarades de manière rocambolesque en saoulant ses geôliers allemands, un soldat du 9^e RI avance que le pinard « tape dur » et qu'« il fait presque autant de besogne que nos petits obus de 75¹⁶ ». *La Vie poilusienne*, journal de tranchées du 142^e RI, présente également le pinard de manière emphatique et à travers le tamis patriotique :

« Le pinard est essentiellement français [...], il est la boisson nationale par excellence. [...] Il sait très opportunément se montrer patriote en se parant tour à tour du teint bleu, blanc, rouge selon le cépage qui l'enfante. [...] Ici sur le front, c'est le pinard rouge qui recueille le plus de suffrages. Il reflète le sang généreux versé par nos frères d'armes et nous incite à les venger ; il est le symbole vivant, tangible et irrécusable du sacrifice noblement consenti [...]. C'est un peu – j'allais dire beaucoup – à lui que nous devons de tenir bon contre la ruée désespérée de ces Boches. [...] C'est encore lui qui jaillira au jour de la Paix victorieuse¹⁷. »

Ce discours ne s'arrête pas au vin, il concerne l'ensemble des boissons alcoolisées, comme en témoigne la conférence de Pierre Viala en mars 1916 devant l'Association française pour l'avancement des sciences. Si son propos porte en grande partie sur le vin (il est le directeur de la *Revue de viticulture* et professeur de viticulture à l'Institut national agronomique), il n'écarte pas les autres boissons alcoolisées, articulant son discours autour de l'opposition entre la pureté des boissons françaises et l'alcool imité et frelaté des Boches. Il se lance ainsi dans une diatribe contre les commerçants allemands, coupables selon lui d'avoir importé massivement les productions françaises pour les revendre et les copier afin de s'accaparer les marchés autrefois détenus par les commerçants hexagonaux. La conséquence est double : les Français ont vu leurs exportations diminuer et les produits de mauvaise qualité, vendus par des Allemands fraudeurs, ont décrédibilisé la production française à l'export, le cognac et le champagne au premier chef¹⁸.

14. Léon Daudet, *La Guerre totale*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1918, p. 23.

15. Docteurs Louis Huot et Paul Voivenel, *La Psychologie du soldat*, Paris, La Renaissance du livre, 1918, p. 66.

16. Arnould Galopin, *Les poilus du 9^e*, p. 191.

17. « Le Pinard », *La Vie poilusienne*, n° 2, 1916.

18. Pierre Viala, *L'avenir viticole de la France après la guerre. Le vin et l'hygiène, le vin au front*, Paris, Revue de viticulture, 1916, p. 7-13.

La filière se présente donc comme un parfait support à un autre aspect du conflit qui est la lutte idéologique entre bien et mal, entre civilisation et barbarie, entre buveurs raffinés et soiffards grossiers. Celle-ci est particulièrement bien illustrée par l'iconographie. On y voit à de nombreuses occasions les Allemands présentés sous différentes formes, toujours avilissantes. En 1914, une carte postale avec la légende « Chacun prend ce qu'il peut » montre un gommier français, fier des drapeaux ennemis qu'il a enlevés, d'un côté et un Allemand, sourire aux lèvres, les bras pleins de bouteilles de champagne de l'autre. La série « Graine de poilu » (faisant figurer des enfants habillés en soldats) dépeint un garçon, vers 1914-1915, dubitatif devant une barrique éventrée et des bouteilles cassées. La légende, significative, avance : « Le Boche est passé par ici » (document 1).

Document 1



Dans le même esprit, en 1916 et 1917, dans l'Hérault et en Charente-Inférieure, une affiche est éditée pour obtenir des fonds en faveur des poilus. De manière très expressive dans deux régions viticoles, on y voit un Bacchus patriotique chasser un Allemand, **associé** à la pire épidémie connue jusqu'alors, comme l'indique la légende (« Veux-tu bien te sauver phylloxera ! »). De son côté, *Le Canard muselé*, organe des foyers du soldat, couple la débauche récurrente des Allemands avec l'atteinte de ce que le soldat a de plus précieux, la famille : « Imaginez donc [...] les officiers et les soldats prussiens installés dans nos maisons, auprès de nos femmes, buvant notre vin, fustigeant nos gosses¹⁹. » Une autre carte postale, éditée par la Société des vins de France, qui fait la promotion des « meilleurs vins [et des] plus fins spiritueux », va encore plus loin : on y retrouve un soldat allemand à l'allure simiesque, un flambeau dans la main, quittant un village en flammes et emportant avec lui une femme tirée par les cheveux et une caisse de bouteilles de vin. La propagande antiallemande, intensive et multidimensionnelle, joue donc à plein, tandis qu'à l'inverse, l'iconographie loue le pinard patriotique, dont les bouteilles sont associées aux obus. Une carte postale de 1915 intitulée « Nos deux 75 » présente **ainsi** une serveuse portant sur son plateau un obus et une bouteille de « Bordeaux vieux », le premier « Pour les Boches », la seconde « Pour nos poilus ». De nombreux autres dessins ou cartes postales rappellent le lien étroit qui unit, dans la vie de tous les jours et les combats, les poilus avec le pinard ou la gnôle. Les alcooliers investissent également cette logique icono-patriotique : certains apéritifs éditent des séries de cartes postales brochant la vie militaire ; on y retrouve la marque, bien visible, soit dans le décor (Dubonnet), soit en surimpression (Byrrh).

À travers tous ces exemples, on constate que la filière des boissons alcoolisées est un vecteur propice à la mise en place d'un discours propagandiste patrio-tique prenant des formes très variées et porté par des supports divers. Toutefois, si elle participe pleinement à l'effort national, la filière est également soumise à de multiples tensions.

DISCORDES ET CONCURRENCES : UNE FILIÈRE SOUS TENSION

Contrairement à l'image réductrice d'une France et de Français totalement unis véhiculée par la propagande gouvernementale pendant le conflit, celui-ci

19. *Le Canard muselé*, n° 39, le 23 novembre 1918. L'auteur reprend ici un article de *La Petite Gironde* du 28 avril 1914.

fut le cadre de nombreuses tensions au sein de la population comme de la classe politique. Ces ruptures dans une Union sacrée qui n'aura existé que dans le discours, s'exercent également au sein ou autour de la filière des boissons alcoolisées.

Les premières victimes de ces tensions dans la filière sont les commerçants germaniques ou d'origine germanique. Ceux-ci sont immédiatement suspectés au mieux de continuer à commercer avec l'ennemi, au pire d'agir à sa solde. Dans la zone des armées, certains commerçants sont ainsi régulièrement accusés d'être des espions. En effet, leur propension à vendre de grandes quantités de boisson et donc d'enivrer les hommes peut leur permettre d'obtenir des informations sensibles. Dans *Le Feu*, Henri Barbusse évoque par exemple le cas d'un marchand de vin ambulant soupçonné par les soldats d'être un espion en raison de son apparence et de son attitude²⁰. Jules Jeanbernat raconte de son côté comment un espion, fermier et vendeur de vin, fut fusillé en novembre 1914 après avoir vendu de grandes quantités de vin à des soldats afin d'en profiter pour « s'insinuer, plus que de raison, dans les retranchements²¹ ». *La Baïonnette* présente quant à elle un *mercanti* (le surnom donné aux marchands du front) qui propose à un poilu des denrées à bon prix contre des informations sensibles²². Plus loin du front, les suspicions sont tout aussi fortes. Dès le début de la guerre, les commerçants étrangers sont placés sous surveillance voire arrêtés. Près de Montpellier, les frères alsaciens Boring – déjà inscrits sur le carnet B – sont arrêtés pour espionnage en août 1914. Mis en accusation par une foule en colère qui leur reproche de parler allemand entre eux et des agissements suspects (mais aussi leurs succès commerciaux), ils doivent quitter la région, où ils s'étaient récemment installés avec succès, après avoir été lavés de tout soupçon²³. Dans la même logique, les transactions des négociants sont particulièrement scrutées, notamment car on les soupçonne d'entretenir un trafic illicite avec l'Allemagne, en dépit du blocus qui a été imposé. Ainsi, en 1915, plusieurs maisons languedociennes sont suspectées de se livrer à un « commerce illicite de vins avec l'Allemagne » en faisant transiter des vins par la Suisse. Une enquête de longue haleine est menée, sans que l'on puisse réellement conclure à la culpabilité des négociants en question, dont on peut toutefois douter de la probité en l'espèce : leurs transitaires en Suisse sont connus pour approvisionner le marché civil allemand et, durant

20. Henri Barbusse, *Le Feu. Journal d'une escouade*, Paris, Flammarion, 1917.

21. Jules Jeanbernat, *Lettres de guerre. 1914-1918*, Paris, Plon, 1920, p. 61.

22. « Les mercantis », *La Baïonnette*, le 26 octobre 1916, p. 684.

23. AD Hérault, 2 R 911, affaires militaires et organismes en temps de guerre, fonds du conseil de guerre de la XVI^e région, dossier Frères Boring, 1914.

la campagne 1914-1915, le nombre de wagons-réservoirs expédiés en Suisse depuis la région a largement crû²⁴. Enfin, un rapport sur la « restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi sur la question des vins et alcools » en 1917 abonde dans ce sens, pointant le rôle de la Suisse. Il évoque également d'autres circuits, principalement par le Danemark, qui reçoit des vins notamment espagnols et portugais, mais aussi des eaux-de-vie françaises depuis La Rochelle par exemple²⁵.

Mais l'un des endroits où les questions liées aux boissons alcoolisées s'expriment avec le plus de véhémence est le Parlement²⁶. En effet, de nombreuses interventions tournent autour des multiples enjeux qui crispent la filière. En janvier 1915 par exemple, le ministre des Finances, Alexandre Ribot, est interpellé par le député gardois Hubert Rouger. Celui-ci demande au ministre quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour que les vins offerts aux armées depuis les vendanges de l'automne précédent soient expédiés « en franchise de tout droit », c'est-à-dire sans frais pour les expéditeurs²⁷. La réponse du ministre est cinglante : en aucun cas, même pour des dons, il ne revient à l'Administration de créer des exemptions d'impôt non prévues par la loi. Le système mis en place est donc celui qui fonctionne depuis l'automne, le remboursement. Ici, Rouger se fait le relais des mécontentements des propriétaires expéditeurs qui n'acceptent pas cette mesure car les remboursements impliquent d'avancer l'argent et prennent du temps à être effectués. Le député – au même titre que les préfets²⁸ – fait remonter les irritations de ses élus qui sont confrontés à la fermeté du gouvernement. Mais cet épisode est infime comparé à l'explosive question des réquisitions. Celles-ci sont mises en place de manière ponctuelle en Languedoc dès l'été 1915, puis institutionnalisées à l'automne dans la région, avant d'être élargies à l'ensemble des départements viticoles du territoire national²⁹.

24. AD Hérault, 4 M 2061, administration générale et économique, police, fonds de la 14^e brigade, affaire Schenck [mauvaise orthographe de Schenk], octobre 1915.

25. Service historique de la Défense (SHD), 5 N 277, guerre économique, restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi sur la question des vins et alcools pour les pays du Nord, janvier 1917.

26. Sur le sujet, voir Fabienne Bock, *Un parlementarisme de guerre, 1914-1919*, Paris, Belin, 2002.

27. *Journal officiel de la République française* [J.O. ci-après], Lois et décrets, question n° 370, 23 janvier 1915, p. 391.

28. Sur le sujet, voir la correspondance relative à cette question aux archives départementales des départements concernés. Pour l'Hérault, voir AD Hérault, 10 R 50, *op. cit.*, par exemple.

29. Archives du Sénat, 69 S 119, rapport fait à la commission de l'armée sur le ravitaillement des armées en vin par M. André Lebert [ci-après rapport Lebert], novembre 1916, p. 3-4.

Cette situation accroît l'interventionnisme des parlementaires, soucieux de relayer les inquiétudes et la grogne de leurs administrés. Bien évidemment, les questions-réponses à la Chambre des députés sont souvent synonymes de tension, épisodes qui se singularisent par leur récurrence, l'importance du nombre de députés impliqués et leur durée. Ainsi, si le député héraultais Édouard Barthe est le premier à évoquer la question en août 1915³⁰, on en trouve trace encore en 1918³¹, et pour la seule année 1915, l'entrée « réquisi-tion de vins » dans la table des travaux parlementaires est la plus importante, avec 27 occurrences³². En 1916, lors d'une interpellation sur cette question, engageant les députés dans une discussion longue et chahutée³³, les oppositions entre élus de différentes régions productrices, mais également entre députés et membres du gouvernement, mettent en lumière les discordes profondes et parfois brutales générées par ces questions. Mais cela ne concerne pas uniquement le vin – bien que celui-ci soit largement majoritaire, notamment en raison de la quantité produite et de son statut au sein des armées. Le cidre est lui aussi concerné par ces discussions. En mai 1915, le sénateur de la Manche Gaudin de Villaine demande au ministre de la Guerre pourquoi il n'organise pas de réquisitions de cidre en Normandie³⁴. Ce dernier lui répond qu'étant donné la difficulté de transport et le faible degré alcoolique du cidre, il est difficile d'« envisager la consommation de cette boisson par les troupes de la zone des armées », en dépit de sa présence dans la liste des boissons fournies dans la ration quotidienne des soldats. Le cas du cidre est intéressant car, à plusieurs moments, il met en lumière les concurrences qui existent entre les différentes boissons nationales. Ainsi, en 1917, une carte postale envoyée d'un hôpital finistérien présente un poilu breton et un congénère en habit traditionnel. Celui-ci lui verse du cidre dans sa gourde avec les mots suivants : « C'est pas du pinard mon gas [sic], mais du bon cidre de chez nous qui donne de la force à tous les poilus de Bretagne » (document 2).

30. J.O., Chambre des députés, question n° 3989 (12 août 1915), 26 août 1915, p. 1417.

31. Voir, par exemple, J.O., Chambre des députés, questions n° 20425, 20698, 20892, 21500 ou 21590, année 1918.

32. J.O., Tables, 1915, p. 78.

33. J.O., Chambre des députés, discussion d'une interpellation sur les réquisitions de vins, 20 septembre 1916, p. 1951-1956.

34. J.O., Débats Sénat, question n° 379, 24 juin 1915, p. 303.

Document 2



Si l'exemple peut paraître anecdotique voire caricatural, il est en réalité symptomatique d'une lutte d'influence qui se joue au niveau national et dont les parlementaires se font les acteurs dans une logique lobbyiste classique, mais exacerbée en temps de guerre par les potentialités des marchés militaires. C'est dans cet esprit qu'intervient Édouard Barthe en novembre 1915. Il se plaint auprès du ministre de la Guerre que dans certains hôpitaux de la III^e région (autour de Rouen) du cidre soit servi aux malades, et non du vin. Le ministre lui répond qu'il s'agit de la boisson locale, donc peu chère et, au même titre que le vin, hygiénique (c'est-à-dire qui peut être consommée sur des bases régulières)³⁵. Dans ce contexte, Barthe, Caffort ou Rouger se font les champions

35. J.O., Lois et décrets, question n° 5444, 8 décembre 1915, p. 8063.

de la viticulture méridionale, qu'ils défendent régulièrement, au même titre que Labroue pour le Bordelais. Le Normand Gaudin de Villaine, lui, est secondé dans son effort l'année suivante par Charles Baudet, député des Côtes-du-Nord, demandant à nouveau au ministre de l'Agriculture s'il n'y aurait pas intérêt à réfléchir à une distribution de cidre auprès des armées³⁶. En 1917, c'est le Corrèzien François Dellestable qui sollicite le ministre des Travaux publics pour favoriser le transport de la bière vers les armées³⁷. Les interventions des uns et des autres ne sont bien évidemment pas dénuées d'arrière-pensées économiques, en dépit des atours prudents qu'elles prennent³⁸. C'est également pour cette raison que les débats portant sur la limitation de la consommation d'alcool, voire de boissons alcoolisées, sont si éruptifs. C'est le cas en février 1916 quand il est question de contrôler l'accès aux débits de boissons³⁹. C'est aussi le cas en 1917 lors d'une discussion courant sur deux journées à propos du projet de loi sur la répression de l'ivresse publique⁴⁰. Dans les deux situations, les parlementaires s'opposent sur les mesures à prendre et sur les produits dont on veut limiter la consommation, chacun se positionnant selon les intérêts qu'il cherche à défendre.

Ces prises de position ne sont pas surprenantes. En effet, le temps de guerre représente pour les boissons alcoolisées une période bénéfique, en dépit des perturbations qu'il induit : en 1917, un rapport sur la viticulture héraultaise estime que la vigne a généré, depuis le début des hostilités, un chiffre d'affaires de près de 3 milliards de francs⁴¹. C'est essentiellement ce qui explique que la filière soit à la fois touchée par et vectrice de nombreuses dérives.

DÉRIVES EN TOUT GENRE. L'INDIVIDUEL FACE AU COLLECTIF

Bien que la période de guerre fût un moment de solidarité générale et d'effort commun touchant toutes les strates de la société, les ruptures dans ce consensus

36. J.O., Chambre des députés, question n° 8277, 12 février 1916, p. 261.

37. J.O., Sénat, question n° 1475, 21 juin 1917, p. 607.

38. Barthe présente son intervention de novembre 1915 en faveur des soldats du Midi hospitalisés en Normandie et qui se plaignent de ne plus avoir leur boisson habituelle ; Baudet, à la suite de Gaudin, qui évoquait « l'excellence » du cidre et « l'économie qu'il présente », compare la « cherté du vin » à l'abondance du cidre, dont il loue également les qualités.

39. J.O., Chambre des députés, discussion d'interpellation concernant les débits de boissons, p. 178-187.

40. J.O., Chambre des députés, discussion du projet de loi sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons, 21 et 22 septembre 1917, p. 2372-2381 et 2388-2395.

41. AD Hérault, 10 R 330, étude sur les conditions économiques dans le département, chapitre sur le vin, non paginé, 1917.

général – surexploité et amplifié par les autorités – sont nombreuses. Pour plusieurs raisons, la filière des boissons alcoolisées participe à ces dérives.

La première est en lien avec les formidables opportunités que représente la guerre, tant en ce qui concerne les marchés de guerre que le ravitaillement civil. Ainsi, alors que comme nous l'avons vu les déclarations d'intention des acteurs de la filière vont dans le sens d'une solidarité patriotique, dans les faits, les situations sont bien plus complexes et nuancées, voire contraires. De fait, nombre de négociants en vins profitent de la guerre et de l'effet d'aubaine provoqué par la décision du ministre de la Guerre d'allouer un minimum de 0,25 centilitre par soldat dans la zone des armées quotidiennement à l'automne 1914. Le Syndicat méridional des vins voit ainsi affluer les demandes d'information allant en ce sens et se multiplier les réclamations contre les services de l'Intendance⁴² qui prennent possession de locaux à Montpellier pour centraliser la gestion des enlèvements et des expéditions de vin depuis le Languedoc et les départements producteurs environnants⁴³. Pour les vignerons, le contexte est lui aussi favorable, comme l'indique un rapport économique rédigé en 1917 pour l'Hérault, présentant « une situation plus que belle⁴⁴ ». Très clairement, rapidement les intérêts particuliers ont prévalu sur l'intérêt collectif. C'est le cas dans la filière viticole, mais également dans les autres. Ainsi, dans les milieux cidricoles, on cherche tout autant à profiter de la situation. En juillet 1918, le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, relayant les constatations du député du Morbihan Joseph Le Rouzic, dénonce les grandes quantités de cidre alors distillées⁴⁵. Celles-ci sont passées de 10 439 hectolitres en 1915-1916 à 68 664 en 1917-1918, une augmentation sans commune mesure avec la croissance de la production, plus limitée. Selon le rapport, la raison est toute simple : il s'agit de réaliser des bénéfices supérieurs en vendant de l'alcool, bien plus rémunérateur. Or les distillateurs ont déjà « réalisé des bénéfices importants » pendant le conflit et la récolte à venir semble décevante, risquant de provoquer un déséquilibre sur le marché du cidre. Dans la foulée du rapport, un décret interdisant toute distillation entre le 15 juillet et le 15 septembre 1918 est alors édicté.

La manne que représente le marché des boissons alcoolisées attire donc de nombreuses convoitises, parfois au détriment de la légalité des transactions. Dans la zone des armées, de nombreux marchands et des civils se transforment

42. Bulletin mensuel du Syndicat régional, février-mars 1915, p. 174.

43. Rapport Lebert, p. 22.

44. AD Hérault, 10 R 330, étude sur les conditions économiques dans le département, *ibid.*

45. J.O., Lois et décret, rapport au président de la République du 2 juillet 1918, 4 juillet 1918, p. 5796-5797.

en marchands de vin, ouvrant des débits à proximité de la ligne de front ou des gares où attendent les permissionnaires. Le sénateur Lebert ne s'y trompe pas dans un rapport en 1917 : « Tout le monde est marchand de vin dans la zone des Armées, les agriculteurs désertant la terre pour tenir débit, et certain notaire qu'on nous a nommément désigné fait, presque sans voiler ses panonceaux, de grosses affaires de liquides⁴⁶. » Outre leur multiplication qui pose problème, on y vend parfois des vins d'une qualité douteuse, ce dont se montre soucieux l'état-major⁴⁷ et que moquent certaines caricatures (document 3).

Document 3



46. Archives du Sénat, 69 S 122, rapport fait à la commission de l'armée sur le ravitaillement des armées en vin par M. André Lebert, 7 juin 1917, p. 6.

47. SHD, 16 N 2644, lettre au ministre de la Guerre, 20 juillet 1915.

Surtout, on se plaint des prix qui augmentent sans cesse, parfois dans des proportions considérables et scandaleuses, comme en attestent de nombreux témoins. On cible tant les débitants, qualifiés de *mercantis*, synonyme de commerçant malhonnête et contre qui la colère des soldats est généralisée⁴⁸, que les négociants. En 1917, la *Revue d'économie politique* évoque une ville de la zone des armées o « le commerce du vin était concentré entre les mains d'un seul marchand qui, de ce fait, était le maître absolu du marché, vendant l'hectolitre 82 à 90 francs [N.D.L.R. : contre 78 à 80 francs dans les autres communes et 65 francs par les négociants du Midi aux coopératives] et réalisait ainsi des bénéfices considérables⁴⁹ ». Les activités délictueuses vont parfois au-delà. Dans une intervention devant la Chambre des députés, Théo Bretin, député de la Seine-et-Loire, raconte comment certains des experts chargés pour les armées d'apprécier les vins proposés par les viticulteurs et les négociants de son département profitent de leur position pour s'accaparer les meilleurs vins au détriment des services de l'Intendance. C'est selon lui « une faute grave qui doit être punie avec la dernière rigueur⁵⁰ ». À Montpellier, deux militaires mobilisés au parc des wagons-réservoirs profitent de leur emploi pour, moyennant des pots-de-vin, faciliter l'expédition de tel ou tel wagon-réservoir dans un contexte de difficulté des transports. Cette affaire met en émoi la presse locale ; le conseil de guerre est saisi et condamne les soldats à de la prison ferme en août 1918⁵¹. Dès lors, avec l'application de la loi de 1916 veillant à encadrer les bénéfices extraordinaires en temps de guerre⁵², il n'est pas surprenant de retrouver dans les dossiers montés par l'État de nombreux négociants en vins et alcools, tels Morache Paul (alcool en gros) en Charente-Inférieure, Montagut Raymond (alcool en gros) en Haute-Garonne, Bochart Henri (brasserie de cidre) en Seine-Inférieure, Gaillard (débitante de vins) à Paris ou Meyssonnier Firmin (négociant en vins) en Ardèche⁵³.

Enfin, une dernière dérive générée par la filière concerne la consommation excessive de boissons alcoolisées. C'est là un problème pris très tôt au sérieux par les autorités

48. SHD, 16 N 1526, GQG aux armées du Nord et Nord-Est, rapport sur la correspondance des troupes, 25 décembre 1916-15 janvier 1917, p. 1.

49. Henry-Émile Barrault, « Les coopératives militaires pendant la guerre », *Revue d'économie politique*, 1917, p. 294.

50. J.O., Chambre des députés, discussion d'une interpellation sur les réquisitions de vins, 20 septembre 1916, p. 1951.

51. AD Hérault, 4 M 2062, administration générale et économique, police, fonds de la 14^e brigade, enquête prescrite par le parquet général au sujet du trafic illicite de wagons-réservoirs, 1917-1918.

52. Voir à ce sujet les travaux de Béatrice Touchelay.

53. Centre des archives économiques et fiscales, B-0015250/1, B-0015289/1, B-0015524/1, B-0015657/1 et B-0015207/1, dossiers individuels concernant la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre 1914-1918.

militaires dans la zone des armées ainsi que les autorités militaires et préfectorales dans les départements de l'Intérieur. Dès l'automne, des cas d'ivresse généralisée au front sont décrits, notamment lors des retours de combat. Ceux-ci dégénèrent parfois ou sont synonymes de dangers pour l'armée. Alphonse Gallienne, soldat au 304^e RI raconte comment dans un petit village lorrain son unité fait halte fin août 1914. Là, « c'est la bombe, on y trouve de tout ». Or il faut repartir pour combattre et « beaucoup sont malades de boire⁵⁴ ». Indéniablement, l'excès de boisson fragilise l'esprit de corps et l'ordre guerrier. Les bagarres entre soldats ou pire entre soldats et civils sont monnaie courante, ce dont s'inquiète l'état-major. En août 1916, le général Humbert dans un rapport sur les débits de boissons note : « L'accroissement des débits de vin à consommer sur place constitue un danger indéniable pour la discipline et la santé des troupes⁵⁵. » À l'arrière, les inquiétudes sont les mêmes, tant pour les populations civiles que pour les militaires encasernés, de passage ou hospitalisés. Dès 1915, le journal syndicaliste *La Bataille*, organe officieux de la CGT et entretenant des liens forts avec la Ligne nationale contre l'alcoolisme, fait montre de son inquiétude et de son indignation face à certaines situations. Régulièrement, il demande la suppression pure et simple des alcools de bouche, tel un article attaquant en 1917 l'hypocrisie des politiques en la matière⁵⁶. Là aussi, les autorités interviennent régulièrement, interdisant certaines boissons sur tout le territoire (l'absinthe en deux temps, 1914-1915) ou dans la zone des armées (tout alcool de plus de 23°), limitant le nombre de débits puis leurs horaires d'ouverture et de service, contrôlant les arrivées de vins dans la zone des armées⁵⁷. Sur-tout, elles remanient l'ancienne loi sur l'ivresse publique (datant de 1873), y adjoignant un contrôle très strict des débits en octobre 1917. Ainsi, l'État, par l'effort législatif, cherche à encadrer et à punir les dérives individuelles dans un contexte où prime – dans le discours au moins – l'intérêt collectif.

Conclusion

Indéniablement, la filière des boissons alcoolisées est soumise à de multiples tensions qui s'expriment tout au long du conflit dans un discours propagandiste multiforme plutôt efficace mais aussi par de nombreuses ruptures dans l'esprit de corps et de solidarité réclamé au front et à l'arrière. Il en résulte un constat

54. *Carnets* d'Alphonse Gallienne, fonds privé familial, 23 août 1914.

55. SHD, 18 N 190, note de l'état-major de la 3^e armée, 2 août 1916.

56. « L'interdiction de l'alcool. Le parlement au service de la "Bistrocratie" », *La Bataille*, le 22 mars 1917.

57. Sur ce sujet, voir Ch. Ridet, *L'ivresse du soldat...*, *op. cit.*

ambivalent à la fois concernant la filière elle-même et l'ensemble des acteurs qui y participent, depuis les producteurs jusqu'aux élus, en passant par les intermédiaires de tout ordre.

Cette situation n'est pas exceptionnelle entre 1914 et 1918, tant les anomies dans l'union nationale – et encore plus dans l'Union sacrée – sont omniprésentes pendant le conflit, qu'il s'agisse des soldats⁵⁸ ou des commerçants⁵⁹. De la sorte, de manière totalement logique, la filière est elle-même soumise à des forces contradictoires visant à assurer la victoire par un discours calculé et fédérateur mais dont on ne peut ignorer les effets dévastateurs sur les individus ou le collectif (alcoolisation excessive, appât du gain, électoralisme).

Surtout, il est intéressant de voir que chez les autres nations impliquées dans le conflit, la situation, avec peut-être moins d'intensité, est la même : les Allemands investissent eux aussi le patriotisme alcoolier (également par le biais de cartes postales) tandis qu'Américains et Anglais cherchent ardemment à limiter les excès liés à l'alcool. Ces convergences ouvrent des perspectives vers une histoire comparée des boissons alcoolisées pendant la Grande Guerre que cette première étude cherche modestement à tracer.

58. *Idem, Les Embusqués*, Paris, A. Colin, 2007.

59. François Bouloc, *Les profiteurs de guerre, 1914-1918*, Paris, Complexe, 2008.